



CRIMINALITÉ A l'occasion des Etats généraux de la détention, l'avocat Robert Assaël dresse un constat alarmant de la situation carcérale genevoise.

«Une société se juge à l'état de ses prisons»



A l'image la surpopulation carcérale à Champ-Dollon, M^e Robert Assaël dénonce une «politique carcérale qui va droit dans le mur». «Faudra-t-il un mort à Champ-Dollon pour que le Conseil d'Etat et le procureur général modifient leur approche jusqu'au-boutiste?» interroge-t-il. JPDS



«LA PRISON NE DOIT PAS ÊTRE UNE FIN EN SOI»

Penser la prison, c'est également penser son avenir. Tel était le but des huit ateliers de discussions organisés dans le cadre des Etats généraux de la détention et de la probation. Durant deux jours, divers acteurs des milieux académiques, médicaux et pénitentiaires ont débattu d'enjeux clés et dégagé des pistes de solutions. La formation professionnelle, le maintien du lien avec les proches, les peines alternatives, le sens de la peine ou encore l'évaluation de la dangerosité figurent parmi les thèmes abordés.

Comment permettre à un détenu d'exercer son rôle de père? Pour Viviane Schekter, directrice de l'association Relais Enfants, la question est essentielle et doit être posée dès le début de l'incarcération. «Cela participe de la resocialisation et de la responsabilisation du détenu, explique-t-elle. Un parloir Skype, une structure d'accueil pour les proches ou des groupes de discussion pourraient améliorer sensiblement le quotidien des détenus et de leur entourage.» Concernant les peines alternatives, il ressort des discussions que le spectre des personnes éligibles doit être élargi si l'on veut pouvoir les appliquer davantage. «Il faudrait distinguer, parmi les personnes sans statut légal, celles qui ont des attaches avec le pays de celles passibles de renvoi, explique un rapporteur au moment de la synthèse. Il faudrait également mener une discussion pour savoir d'où vient le manque de confiance dans un outil tel que le bracelet électronique.»

En guise de conclusion, le conseiller d'Etat Pierre Maudet, chargé du Département de la sécurité, a rappelé les enjeux de ces assises. «Le politique a le devoir de rendre possible ce qui est nécessaire. Il faut s'en donner les moyens.» Comment? «En individualisant le suivi du détenu, en développant les conventions de transfert et la collaboration entre les différents acteurs et, bien sûr, en augmentant le nombre de places de détention. La Brenaz + 100 et l'établissement des Dardelles sont prévus dans ce but.» S'il admet que dans le domaine pénitentiaire les certitudes sont rares, le magistrat n'a qu'une conviction: «La prison ne doit pas être une fin en soi.» SRO

SYLVIA REVELLO

Réfléchir au sens de l'enfermement, au rôle de la prison en croisant les approches et les regards: tels étaient les objectifs des Etats généraux de la détention et de la probation qui se sont déroulés jeudi et vendredi à Genève. Organisées par le Département de la sécurité et de l'économie, ces assises, réunissant différents professionnels du monde carcéral, judiciaire, académique et médical, visaient également à soumettre à la critique la situation actuelle. Critique il y a bel et bien eu. A l'image de l'intervention de l'avocat Robert Assaël qui a dénoncé «la faillite du système du tout-sécuritaire» et une «politique carcérale qui va droit dans le mur».

«Faudra-t-il un mort à Champ-Dollon pour que le Conseil d'Etat et le procureur général modifient leur approche jusqu'au-boutiste?» Au milieu des propos conventionnels, l'intervention de M^e Assaël détonne. Elle interpelle et place les autorités face à la gravité de la crise pénitentiaire que Genève traverse depuis des décen-

nies. Avec un taux moyen d'occupation de 230% en 2014 et 817 détenus pour 387 places actuellement, la prison de Champ-Dollon est «à bout de souffle». Pour le président de l'Ordre des avocats, il y a urgence. «Il faut calibrer le nombre de détenus sur le nombre de places disponibles. On ne peut pas attendre la construction de nouveaux centres pénitentiaires à l'horizon 2017 et continuer à entasser les gens. Il y a des limites fixées par le droit.»

«Les sirènes d'alarme n'ont pas été entendues»

Lancées par le Tribunal fédéral qui a condamné Genève à plusieurs reprises, «les alarmes n'ont pas été entendues, déplore M^e Assaël. Indignes et dégradantes, les conditions de détention à Champ-Dollon sont intolérables.» Dévolue à la détention préventive, la prison accueille aujourd'hui 60% de détenus en exécution de peine. «La détention provisoire et l'exécution de peine visent des buts totalement différents, les

personnes qui purgent leur peine à Champ-Dollon sont soumises à un régime très restrictif qui ne leur est pas destiné.»

Revenant sur les événements récents, l'avocat a dénoncé le durcissement qui a suivi l'affaire de la Pâquette et le manque d'anticipation à la prison-hôpital Curabilis. «La politique du risque zéro est ridicule et vaine. Ce dernier n'existe tout simplement pas.» Annoncée il y a quelques jours, la nouvelle grève des gardiens à Champ-Dollon témoigne également de «conditions de travail de plus en plus difficiles».

Quels remèdes apporter à la crise actuelle? «Il faudrait fixer un *numerus clausus* et vider la prison en conséquence, explique l'avocat. Par exemple, en favorisant les arrêts domiciliaires avec un bracelet électronique pour les personnes qui purgent des peines inférieures à six mois. Les travaux d'intérêt général devraient par ailleurs être davantage utilisés lorsque cela est possible.» Et M^e Assaël de rappeler, citant Albert Camus,

«qu'une société se juge à l'état de ses prisons.»

«L'idéal d'une prison qui répare est un mythe»

A en croire le procureur général Olivier Jornot, l'enjeu de réhabilitation de la prison est bon pour les législateurs du XIX^e siècle. «L'idéal d'une prison qui répare est un mythe, déclare-t-il. On sait que la prison n'améliore pas. Mais si elle peut éviter de détruire, tant mieux.»

Concernant les alternatives à l'emprisonnement, le procureur rappelle que tous les détenus ne sont pas éligibles à un arrêt domiciliaire ou à des travaux d'intérêt général. «Il faut que le détenu dispose d'un logement, remplisse les conditions nécessaires (touchant le statut légal notamment) et donne son accord. Voilà pourquoi seules 27 personnes ont pu bénéficier d'une surveillance électronique en 2013.» Et M. Jornot de conclure «qu'il n'a pas un amour immodéré pour la détention mais une mission: faire appliquer la loi.»

Mères entre quatre murs

Après trois colloques sur la prison ces derniers jours en Suisse romande arrive bientôt sur nos écrans un documentaire tourné entre les murs de la Tuilière, à Lonay (VD). Une trentaine de femmes, dont la moitié ont des enfants, purgent dans cet établissement des peines allant de quelques mois à vingt ans. Dans *Loïn des yeux*, la réalisatrice Britta Rindelaub a filmé quatre d'entre elles au quotidien, en cellule et lors des entretiens avec le directeur, l'aumônier, les assistantes sociales ou leurs avocats.

L'ambition du film est bien résumée par son titre tronqué: témoigner de l'angoisse viscérale de ces mères séparées de leurs enfants, qui craignent d'être oubliées et remplacées dans leur cœur. Impossible pourtant de se résoudre à les laisser venir les voir au parloir ou à leur rendre visite lors d'une sortie sous surveillance. Aucun remède à cette situa-

tion intenable, si ce n'est le Xanax, la patience et un espoir vacillant. Sans qu'il soit toujours dit clairement de quoi ces femmes sont coupables, elles apparaissent ici en victimes (des hommes, de mauvaises fréquentations, d'une justice peu clémente), et on ne peut que compatir à leur souffrance tout en se réjouissant de la solidarité maternelle qui les unit.

La cinéaste ne tire pas trop sur la corde sensible, mais on lui reprochera – au prix d'un mauvais jeu de mots – d'enfoncer des portes ouvertes. Car si *Loïn des yeux* évoque inévitablement les documentaires en immersion de Fernand Melgar, nulle trace dans ce cas d'un quelconque propos politique, d'une réflexion sur la détention et sa mission de réinsertion. Tout juste devine-t-on l'intention de sensibiliser à l'importance du maintien du

lien parents-enfants en milieu carcéral (thème d'un débat le 3 décembre au Cinélux).

Bâtiment moderne entouré de verdure, avec ses chambres lumineuses joliment aménagées et son personnel compréhensif, La Tuilière fait au contraire figure de prison modèle. A travers des portraits trop brièvement brossés (en 77 minutes), elle se profile même au final en lieu de pénitence salutaire pour ces âmes égarées! Un peu court pour aborder une question de société qui méritait une approche plus approfondie et engagée. MATHIEU LOEWER

A l'affiche dès le 3 décembre au Cinélux à Genève, puis dans d'autres salles romandes.
Me 3 décembre au Cinélux, projection du film (19h) et table ronde (20h30) avec la réalisatrice, l'ancien directeur de Curabilis Florian Hübner, l'assistante sociale Jeanne de Col, Viviane Schekter de l'association RERR et membre du SPMI (sous réserve).

LE COURRIER

Oui, je m'abonne au Courrier!

- 35.– Essai de 2 mois (promotion)
- 219.– Abocombi (le samedi sur papier, la semaine par courriel)
- 520.– Soutien*
- 319.– Promotionnel 1^{ère} année* (au lieu de 389.–)
- 292.– AVS/AI/Chômage/-26 ans*
- 195.– Etudiant/e/s*
- 129.– Edition Week-end
- 189.– Edition Web uniquement

*sur demande, accès à notre édition web gratuitement

Nom - Prénom

Adresse

NPA - Localité

Téléphone

Courriel

Coupon à retourner par poste Le Courrier - Service des abonnements - Rue de la Truite 3
CP 238 - 1211 Genève 8, fax 022 809 55 67 ou courriel abo@lecourrier.ch

